

DIPLOME DE CRIMINOLOGIE ET DE VICTIMOLOGIE

1/ OBJECTIFS, MOTIVATIONS, DEBOUCHES DE LA FORMATION :

La préparation de ce diplôme constitue un complément de formation visant :

- ***L'amélioration de la prise en charge judiciaire, sociale, individuelle ou de groupe des auteurs de violences*** conjugales ou des agressions à caractère sexuel, notamment dans le cadre de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, qui a introduit le suivi socio-judiciaire (SSJ), et de ses modifications ultérieures (loi n°2004-204 du 9 mars 2004 ; loi du 12 décembre 2005 ; loi du 10 août 2007) ;
- ***La professionnalisation de la prise en charge des victimes***, quelle que soit l'origine des traumatismes, pour parfaire un accompagnement social ancré dans sa transdisciplinarité comme dans la prise en compte des facteurs locaux agissant sur la nature du traumatisme, son jeu dans un imaginaire et dans une réalité sociale, son interprétation, et sa métabolisation ;
- ***La dynamisation des milieux et attributions professionnelles*** visant à parfaire le repérage des faits à caractère traumatique et les traitements qu'ils requièrent ;
- ***La constitution de réseaux professionnels*** en stimulant une interface appuyée sur une approche poly-dimensionnelle du traumatisme.
- ***L'élaboration d'une science victimologique inscrite dans son environnement***, par la prise en compte des facteurs locaux agissants.

2 / SOUTIEN PAR DES ORGANISMES PUBLICS, PRIVES, COLLECTIVITES

Néo-calédoniens

- IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique)

Intervenants extérieurs

- Chaire UNITWIN Unesco *Abord de la violence : un défi transdisciplinaire* : Dr G LOPEZ (enseignant à l'Institut de Criminologie de Paris)
- ARIV (Antenne Réunionnaise de L'Institut de Victimologie) : Mme Geneviève PAYET

3/ MODALITES

Le DU se déroule en 4 modules de 30 heures soit 120 heures

Les UE acquises sont validées pour 2 années.

Un niveau licence est exigé mais le comité pédagogique peut valider les acquis professionnels.

Le DU est complété par des séminaires et des ateliers spécialisés hors DU, mais nécessaires pour une bonne pratique des traitements et thérapies (réservés aux médecins et psychologues cliniciens) et des groupes de parole (réservés aux intervenants associatifs) :

Séminaire de l'ARTAAS (Association pour la recherche et le traitement des auteurs d'agression sexuelle) sur la prise en charge des auteurs de violence à caractère sexuels
 Séminaire de l'ARIV (Antenne Réunionnaise de L'Institut de Victimologie) sur les thérapies des victimes adultes
 Séminaire de L'Institut de Victimologie sur les thérapies des victimes mineures
 Séminaires du collectif féministe contre le viol sur les groupes de paroles pour les victimes
 Séminaire d'hypnose ericksonnienne par L'Institut de Victimologie Rhône Alpin
 Séminaire d'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing)

Extension et modification possible selon la demande des professionnels

4/ PROGRAMME

EU 1 : droit (Pr P CONTE)

DATE	MATIERE	ENSEIGNANT
Jour 1 M	Les institutions judiciaires françaises	*
Jour 1 AM	Notions de droit coutumier	local
Jour 2 M	La responsabilité civile et la civi	*
Jour 2 AM	La réparation des accidents de la route	*
Jour 3 M	La procédure civile	*
Jour 3 AM	La responsabilité pénale	*
Jour 4 M	La procédure pénale	*
Jour 4 AM	La notion et les modalités de réparation en droit pénal	*
Jour 5 M	Le droit du handicap mental	*
Jour 5 AM	La loi du 17 juin 1998 et ses modifications ultérieures	*

* Les enseignements de l'EU 1 seront assurés, chaque année, par un enseignant de Paris 2, notamment un membre de l'Institut de criminologie (Mesdames E. FOHRER, C. HARDOUIN-LEGOFF, A.LEPAGE, C. MAURO, Messieurs F. DEBOVE, Y. MAYAUD, P. CONTE).

EU 2 : Criminologie et agressologie (G LOPEZ)

DATE	MATIERE	ENSEIGNANT
Jour 1 M	Les grands courants de la criminologie	G PAYET
Jour 1 AM	Introduction à la victimologie	Dr G LOPEZ
Jour 2 M	Acteurs et politiques publiques de prévention et de sécurité 1	Parquet
Jour 2 AM	Acteurs et politiques publiques de prévention et de sécurité 2	Police et gendarmerie
Jour 3 M	Mesure de l'insécurité et des violences	AM IGOUNET
Jour 3 AM	La parole de l'enfant en justice	Dr G LOPEZ
Jour 4 M	Approche féministe en victimologie	AM IGOUNET
Jour 4 AM	Typologie psychocriminologique des auteurs d'agressions	G PAYET
Jour 5 M	Approche de l'évaluation de la dangerosité criminologique	Dr N HAZE
Jour 5 AM	Approche de prise en charge des auteurs de violences	Dr N HAZE

EU 3 : Psychotraumatologie (coordonnateur G PAYET)

DATE	MATIERE	ENSEIGNANT
Jour 1 M	Syndrome psychotraumatique chez l'adulte	Dr G LOPEZ
Jour 1 AM	Place de l'agression dans une anthropologie mélanésienne	Jone PASSA
Jour 2 M	Facteurs de protection, facteurs de résilience	Dr N HAZE
Jour 2 AM	Troubles de la personnalité et psychotraumatisme	Dr G LOPEZ
Jour 3 M	Maltraitements aux personnes en milieu familial et institutionnel 1	AM IGOUNET

Jour 3 AM	Maltraitements aux personnes en milieu familial et institutionnel 2	AM IGOUNET
Jour 4 M	Les bonnes pratiques du signalement en faveur des mineurs	ASE
Jour 4 AM	Les agressions sexuelles extrafamiliales	Dr N HAZE
Jour 5 M	Les agressions sexuelles intrafamiliales	G PAYET
Jour 5 AM	Les thérapies des victimes	G PAYET

UE 4 : Aide et assistance aux victimes et aux agresseurs (coordonnateur IFAP)

DATE	MATIERE	ENSEIGNANT
Jour 1 M	L'évaluation victimologique	A M IGOUNET
Jour 1 AM	Eléments de psychologie interculturelle dans l'accueil et l'accompagnement de la victime en Nouvelle Calédonie	
Jour 2 M	Rôle de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et des associations d'entraide aux femmes	Déléguée aux droits des femmes
Jour 2 AM	L'Aide sociale à l'enfance	
Jour 3 M	Le réseau généralistes et spécialisé d'aide aux victimes: l'AVI	
Jour 3 AM	Le centre de traitement des violences conjugales et intrafamiliales (le Relai)	
Jour 4 M	La PJJ	
Jour 4 AM	La médecine de recours	
Jour 5 M	Le débriefing et la cellule d'Urgence médico-psychologique	Responsable local
Jour 5 AM	Le plan rouge	Pompier

4/ CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Un contrôle terminal est organisé en juin portant sur une étude de cas, objectivant un sujet ou une situation-témoin, au travers de laquelle l'étudiant doit répondre à 4 questions portant sur un point abordé dans chacun des 4 modules (droit, criminologie, psychotraumatologie, accompagnement et prise en charge) : note en points entiers sur 20, coefficient 1.
- La soutenance d'un mémoire de quarante pages de texte minimum (police de 12, interligne 1,5), en rapport avec les enseignements du D.U., devant un jury composé de 2 chargés de cours.

5/ VALIDATION

- L'examen écrit est noté sur 20 (coefficient 1).
- Le mémoire soutenu devant le jury est noté sur 20 (coefficient 1).
- Le principe de la compensation entre les unités d'enseignement et le mémoire s'applique.
- Le diplôme universitaire est délivré aux étudiants qui ont obtenu 20/40